



Réseau de Chaleur de la Cluse de Chambéry (R3C)
Direction Financière
Le Kaly
15A Av. A. Einstein
69100 VILLEURBANNE

**AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE,
VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE**

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses abonnés, notre société R3C vous propose de passer au prélèvement automatique pour le paiement des factures.

SÛR : Vous êtes sûr de payer à l'échéance indiquée sur votre facture sans risque de retard (*), même lorsque vous êtes absent !

SIMPLE : Vos factures seront prélevées le 10, le 20 ou le 30 de chaque mois suivant la date d'échéance. Un relevé des factures prélevées vous sera communiqué au préalable.

SOUPLE : Le prélèvement peut être stoppé à tout moment sur simple demande, 15 jours avant la date d'échéance de votre facture, en adressant un courriel à l'adresse suivante : centre-est.prelevement-client@dalkia.fr

COMMENT FAIRE ? Il vous suffit de nous retourner l'autorisation de prélèvement (mandat SEPA), complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à l'adresse suivante :

- Par mail : centre-est.prelevement-client@dalkia.fr
- Par courrier : R3C - Pôle Transactionnel - 15 A avenue Albert EINSTEIN - 69100 VILLEURBANNE

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

J'accepte le prélèvement automatique - Votre adresse mail pour l'envoi de l'avis de prélèvement :

.....

Je refuse le prélèvement automatique.

Signature :

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le pôle transactionnel
Dalkia groupe EDF

(*) Rappel législatif : tout dépassement de date d'échéance entraîne la facturation d'intérêts de retard, loi LME : taux de la BCE + 10%, et frais de recouvrement 40€/pièce

